CESE Wallonie

Pôle
Ruralité

# AVIS

RUR.23.324.AV-Nature

## Demande d'avis sur le projet d'extension de la RND « Tartines de Comblain » à Comblain-au-pont

Avis adopté le 31/03/2023

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 90
pole.ruralite@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

**DONNEES INTRODUCTIVES**

Demande

| | |
|---|---|
| *Demandeur :* | SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature |
| *Structure consultée :* | Pôle Ruralité - Section Nature |
| *Type de dossier :* | Demande de mise sous statut RND (extension) |
| *Date de réception :* | 21/03/2023 (par mail) |
| *Références :* | PO 2023: 4427 |

Avis

| | |
|---|---|
| *Référence légale :* | Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature |
| *Délai de remise d'avis :* | 45 jours |
| *Préparation de l'avis :* | Réunion du 28 mars 2023 |

## AVIS

Après un examen du dossier sous rubrique lors de sa réunion du 28 mars 2023 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a remis un avis **favorable** à son propos, moyennant prise en compte des recommandations qui seraient éventuellement remises par la CCGRND de Liège, fondées sur sa connaissance du terrain.

Ce projet d'extension d'une superficie de 2,0076 ha contribuera assurément à renforcer la cohérence du réseau des sites protégés dans la région. Afin d'éviter toute dérive, il serait en outre préférable que l'arrêté du Gouvernement wallon prévoie que l'usage de drone ne peut être autorisé qu'après avis de la Commission consultative de gestion, de la même manière que pour l'exercice de la chasse

Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »